

En continuant d'intervenir en Afrique australe, le Canada pourra faire entendre sa voix sur le sujet crucial de la promotion de la paix et de la coopération régionale. À une époque où l'interdépendance est intense, les menaces à la sécurité dans telle ou telle région peuvent facilement avoir des répercussions mondiales, et le Canada ne serait pas invulnérable à l'instabilité ainsi produite. Par l'accroissement de sa participation, notre pays a en outre la chance de raffermir ses alliances avec les États de la région, et ce, par divers moyens dont des liens commerciaux mutuellement avantageux. De tels liens peuvent aider à stabiliser la région et à promouvoir la paix.

Enfin, le Canada, en continuant de se faire le champion de la cause de l'Afrique australe, pourra tirer parti du rôle de leadership qu'on lui connaît à cet égard aux Nations Unies et au Commonwealth. L'Afrique australe est une région qui a réclamé une intervention internationale plus proactive, offrant ainsi l'occasion de faire progresser la cause du multilatéralisme.

Plus que toute autre région, l'Afrique australe est l'incarnation des intérêts du Canada en matière de politique étrangère; plus que toute autre région du continent, l'Afrique australe est en passe de devenir une histoire à succès. Elle possède à cet effet tous les éléments nécessaires. Le Canada peut être partie aux succès réels et durables contre l'apartheid en aidant à ériger et à renforcer les nouveaux piliers du système de la région : la démocratie, les droits de la personne et le développement économique, idéaux qui correspondent aux objectifs du Canada.

Cette mobilisation internationale, cet appel au changement, va devoir relever son plus grand défi : la victoire partielle. Dans la balance se trouvent les attentes de la majorité noire d'Afrique du Sud et les attentes de la région.

Les premiers pas vers la réforme

En février 1990, M. F.W. De Klerk, président de l'Afrique du Sud, ouvrait le pays sur la voie de la réforme en annonçant la mise en liberté de M. Nelson Mandela, président adjoint du Congrès National d'Afrique (ANC), et d'autres prisonniers politiques et en légalisant l'opposition anti-apartheid. L'image de M. Mandela sortant de prison après 27 années traînée gravée dans la mémoire de bien des gens.

Un an plus tard, M. De Klerk ouvrait une nouvelle session du Parlement d'Afrique du Sud en annonçant conjointement que les trois derniers «piliers» de la législation de l'apartheid, le *Group Areas Act*, le *Group Areas Act* et le *Population Registration Act* seraient abrogés par son gouvernement, promesse qu'il a tenue et qui a marqué l'établissement des fondements juridiques de l'apartheid en Afrique du Sud.

Un certain nombre de prisonniers politiques ont été libérés. Le Gouvernement des Droits de la Personne a été créé, mais un grand nombre de prisonniers restent à l'extérieur, à l'intérieur des frontières du pays.